



## Avenant au bail impossible

Par **puca**, le **09/09/2013 à 11:00**

Bonjour,rnrnJe vais habiter avec mon ami et j'aimerais apparaitre sur le bail. rnrnIl a déjà un logement pour lequel il apparait seul sur le bail et je souhaiterais m'y ajouter.rnrnCependant, l'agence me dit qu'elle ne peut pas faire d'avenant et qu'il faudrait refaire tout le contrat de bail et ceci engendrerait des frais d'agence, un renouvellement de la durée du bail de 3 ans etc...rnrnJe voulais donc savoir si cette affirmation tenait la route?rnrnUne agence a-t-elle droit de refuser un avenant ?rnrnrnrnDeuxième chose, si je ne peux pas apparaitre sur le bail sans engager des frais astronomiques, je pourrais éventuellement faire un titre d'occupation... Mais je ne sais pas à quoi cela correspond.. si vous pouviez m'éclairer.. rnrnrnrnMerci pour votre réponse !

Par **cocotte1003**, le **09/09/2013 à 13:36**

Bonjour, l'agence a raison, vous ne pouvez pas vous imposer comme locataire sans que le bailleur soit d'accord car lui seul fait le choix du locataire. Il faut donc refaire un bail avec les conséquences possibles financières c'est une chose mais votre ami devra déposer son préavis et le bailleur peut refuser de signer un nouveau bail par la suite, cordialement

Par **Lag0**, le **09/09/2013 à 13:40**

Bonjour,rnrnEffectivement, vous ne pouvez pas imposer à l'agence de rédiger un avenant. C'est à son bon vouloir.rnrnNoter qu'il ne s'agit ici que d'une histoire d'argent, l'agence préférant prendre sa commission sur un nouveau bail que de simplement rédiger un avenant. Car

juridiquement, l'avenant aurait le même effet qu'un nouveau bail.